

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 7 (1919)
Heft: 5

Artikel: La famille Alex [suite]
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817848>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FAMILLE ALEX

par PAUL AEBISCHER.

(Suite).

Anthoine Alex alias de Broth, fils de Louys de Broth, baptisé le 13 novembre 1629, reconnaît ses biens le 1^{er} mars 1665 : il possédait alors une maison à la Grand'rue, entre celle de Pierre Michel et celle de la charitable Confrérie du Saint Esprit,⁶ maison qu'il avait achetée de sa mère. — En 1685, il est cité dans le rôle militaire de Bulle et la même année, le 28 décembre, il reconnaît pour la seconde fois sa maison en faveur de Messeigneurs de Fribourg.⁷

Le 22 janvier 1657, il avait épousé Marie Chassot, d'Estavayer-le-Lac ; il en eut huit enfants :

1^o Claude, baptisé le 11 mai 1658, qui suit.

2^o Pierre, baptisé le 28 janvier 1661 ; il mourut en bas âge.

3^o François, baptisé le 8 septembre 1662 ; il mourut en bas âge également.

4^o Antonie, baptisée le 27 décembre 1665.

5^o Marie, baptisée le 18 janvier 1668.

6^o Catherine, baptisée en octobre 1669.⁸

¹ AC, Manual du Conseil, 1713, p. 127.

² AC, Manual, 1710 (21 février), p. 102 ; et 1718, p. 542 (21 novembre).

³ AB, *Livre des obligations appartenantes a la devote Confrerie du St Esprit*, fol. 23 (1717, 4 janvier).

⁴ AC, GB n^o 1, fol. 556.

⁵ AC, Manual 1719, p. 63 (3 février).

⁶ AC, GB n^o 15, fol. 565 verso.

⁷ Il n'est pas possible de savoir le jour exact, cette partie du registre

⁸ AC, GB n^o 9, fol. 487.

des baptêmes, n^o 1, étant détériorée.

7° Pierre, baptisé le 17 mai 1672, qui trouvera place après son frère Claude.

8° Claude-Joseph, baptisé le 11 avril 1674. — Le 26 septembre 1722, il reconnaît devoir une cense de 5 deniers pour des terres sises es Jordils et en Champ Jaquier — lieu-dit appelé aussi en Saucens ou en la Michettaz; il habitait l'étage supérieur de la maison de son cousin Jean Alex.¹ — Il mourut le 4 février 1742.

Claude Alex, fils aîné d'Anthoine Alex, né en 1658, est mentionné dans le rôle militaire de 1715: il participait aux exercices militaires avec les armes des hoirs de feu Jean Gaillard. — Il avait épousé, le 24 mai 1695, Agnès Michel, fille d'Ignace Michel, qui mourut le 12 avril 1708. Quatre jours après, dans sa séance du 16 avril, le Petit Conseil de Fribourg accordait à Claude Alex, « à cause de sa femme », une gratification de 10 thalers, sans indiquer le motif précis de cette libéralité: peut-être Agnès Alex était-elle morte accidentellement.²

Claude Alex mourut le 7 juin 1722, ayant eu quatre enfants:

a) Catherine, baptisée le 6 septembre 1696; elle épousa un certain Claude, et mourut le 31 mars 1732.

b) François, baptisé le 6 juillet 1698. Le 7 septembre 1722, il reconnaît, pour lui et ses sœurs, une maison située au rang du milieu du côté des monts, entre la maison et la grange des hoirs de François Bally.³ — Il épousa, le 19 juillet 1728, Elisabeth Büenbet, dont il n'eut pas d'enfant. Il mourut le 29 mai 1738.

c) Anne-Marie, ou Marion, baptisée le 5 novembre 1701; elle épousa, le 8 novembre 1728, un Savoyard, Jean-Pierre Peloud, et mourut le 26 janvier 1783: elle fut enterrée deux jours après.

d) Marie-Ursule, baptisée le 21 octobre 1705, et morte le 18 décembre 1776.

Pierre Alex, avant-dernier né d'Anthoine Alex et de Marie Chassot, épousa, à l'âge de 28 ans, le 16 novembre 1700, Anna Matthey. — En 1715, il est porté sur les rôles militaires: on mentionne, de plus, qu'il faisait les exercices avec les armes de Pierre Garrin.

Il paraît s'être remarié, le 7 janvier 1740, âgé donc de 68

¹ AC, GB n° 1, fol. 20.

² Manual du Conseil, 1708, p. 128.

³ AC, GB n° 1, fol. 25 verso.

ans, avec Anne-Clauda Chenei, qui mourut le 27 mai 1752. Lui-même l'avait précédée de cinq jours dans la tombe.

De son premier mariage, il avait eu trois enfants :

- a) Jean, baptisé le 12 juillet 1701 ; il ne se maria pas.
- b) Anne-Marie, baptisée le 17 septembre 1703 ; elle mourut en bas âge.
- c) Anne-Marie, baptisée le 19 mai 1706.

Jean Alex, alias de Broth, cinquième fils de Louys de Broth et de Claudia, fut baptisé le 8 décembre 1632 en l'église paroissiale de Bulle. Il épousa, le 9 janvier 1657, Marie Rossier, de Villarvolard, et mourut avant 1685. — Le 31 décembre de cette année-là, en effet, sa veuve reconnaît ses biens en faveur de « tres redoubtes et tres puissants Princes et Seigneurs de la ville de Fribourg » : elle possédait une maison et une grange à Bulle, entre la grange de Louys Cottier et la maison des hoirs de François Clerc.¹

Jean Alex avait eu six enfants :

- 1^o Sébastien, baptisé le 21 octobre 1657 ; il mourut en bas âge.
- 2^o François, baptisé le 28 mai 1659, qui suit.
- 3^o Magdelaine, baptisée le 28 novembre 1660 ; elle mourut le 17 octobre 1696.
- 4^o Denyse, baptisée le 22 août 1664, et morte le 12 septembre 1724 ; elle habitait à la Grand'rue, dans la maison de son frère François.²
- 5^o François-Joseph, baptisé le 16 juin 1666 ; il mourut tout enfant.
- 6^o François, baptisé le 7 août 1668.

François Alex, né en 1659, épousa, le 5 février 1680, Barbe Bosson, qui mourut après quelques mois de mariage seulement : deux ans après, en effet, François se remariait, le 15 janvier 1682, avec Marie Sudan, fille de Claude Sudan de la Tour-de-Trême. — On trouve son nom dans le rôle militaire de 1685 : il était fifre dans le contingent de Bulle. Le 11 septembre 1722, il reconnaît ses biens en faveur de Messeigneurs de Fribourg. Il possédait alors, « au rang du mittan de la part des monts »,

¹ AC, GB n^o 9, fol. 683 verso.

² AC, GB n^o 1, fol. 24 verso (1722, 11 septembre).

l'étage supérieur d'une maison — le rez-de-chaussée était occupé par sa sœur Denisaz — entre la maison d'Egrege Joseph Tenterey, notaire, et la grange d'Anne Ardieu, veuve de Jaques Clerc.¹

De son mariage avec Marie Sudan, François Alex eut sept enfants :

1^o Pierre-François, baptisé le 2 novembre 1682. Il entra au collège des Jésuites à Fribourg en automne 1698. Parmi les 58 élèves qui faisaient partie de la classe de rudiments, cette année-là, on peut citer François-Antoine Glasson et Antoine-Joseph Glasson, de Bulle, Jean-Nicolas Reynold.² Dans une lettre qui fut lue en Petit Conseil le 5 décembre 1708, son père François « implore quelque libéralité et aumône afin de faire poursuivre et achever les hautes études à son fils ». Le Conseil décida de faire donner à François Alex, par le bailli de Bulle, un demi-sac de mèteil et un thaler.³ — Dans sa séance du 29 juillet 1709, le même Conseil, vu la mort de domp Anthoine Gottuey, nomme dom Pierre-François Alex, de Bulle, comme curé de Vaulruz.⁴ Il resta à ce poste jusqu'à la fin d'octobre 1724.⁵

2^o Anne-Marie, baptisée le 26 janvier 1684 ; elle épousa, le 22 août 1707, Jean Gex, maître-armurier à Bulle, et mourut le 21 juillet 1770.

3^o Jean, baptisé le 26 septembre 1686 ; il mourut en bas âge.

4^o Anne-Antonie, baptisée le 28 mars 1689 ; elle mourut très jeune également.

5^o Catherine, baptisée le 15 février 1691 ; elle épousa, le 10 août 1723, Poncet Girardier. Ce Poncet — appelé aussi François Girardier, semble avoir été un assez drôle de sire. A peine deux ans après le mariage de sa fille, François Alex, sur le conseil du bailli de Bulle, écrivit à Messieurs pour se plaindre de son beau-fils qui l'avait gravement contusionné et l'avait traité d'une manière indigne. Le Conseil décida, dans sa séance du 16 mai 1725, de condamner le Bourguignon François Girardier à un jour de prison au pain et à l'eau : après quoi il sera accompagné jus-

¹ AC, GB n^o 1, fol. 23 (1722, 11 septembre).

² Bibl. cant. frib., *Catalogus discipulorum collegii*, vol. II, fol. 100.

³ AC, Manual 1708, p. 311.

⁴ AC, Manual 1709, p. 295.

⁵ Cf. Dellion, *Dictionnaire des paroisses*, t. XII, p. 24.

qu'à la frontière, du côté de Châtel-St-Denis.¹ — Quelques mois après, le 19 novembre, Catherine Alex suppliait le Conseil d'accorder un sauf-conduit à son mari : le conseil refusa d'accéder à cette prière, et jugea bon de s'en tenir à ce qu'il avait décidé auparavant.²

6° Jean, baptisé le 16 avril 1693.

7° Marie-Antonie, baptisée le 22 mai 1696.

* * *

En même temps que la branche surnommée Alex alias de Broth vivait à Bulle une autre famille Alex, qui remontait à Humbertus Alex, frère de Johannis dont nous avons étudié la descendance, et fils également d'Octho Alex et de Johanneta Vuaddens.

Humbertus Alex est mentionné pour la première fois dans le terrier d'Humilimont de 1467. Le 23 février de cette année, il confesse devoir au couvent une coupe de froment, payable à la saint Jean-Baptiste, pour une demi-pose qu'il possède en la Condeminaz, sous le château de Bulle du côté de Bolery ; il doit encore 6 deniers de cense pour une pose en Longy Ray, quinze deniers pour une pose ou Rispo — appelé autrement en la Leschetaz — et deux deniers enfin pour une pose sise en Palluz eis Planches communaulx, sur le chemin de Morlon.³

Le 13 juin 1468, il a une difficulté avec un certain nombre de bourgeois de Bulle. Le gouverneur de la ville, Claude de Broch, et douze autres bourgeois prétendaient en effet avoir droit de passage sur les terres d'Humbert Alex quand ils allaient faire paître les bêtes de la commune eis champs Franceis et en la Tolaz. Humbert protesta ; noble Ludovicus Malleti, ancien châtelain, et noble Girardus de Buello, châtelain de Bulle en fonction s'interposèrent et arrangèrent l'affaire : pour finir, Humbert Alex consentit à la demande formulée par la bourgeoisie.⁴

Le 5 mai 1478, par devant discret homme Authonius Octhonyn notaire, il reconnaît, pour lui et son neveu Johannis Alex junior, fils de feu Johannis Alex, les terres qui relevaient de l'é-

¹ AC, Manual, 1725, p. 456.

² Id., ibid., p. 855.

³ AC, GH n° 3, fol. 26 verso.

⁴ AB, n° B, 40.

vêque de Lausanne. Il avait un certain nombre de poses en Pissibouz, ou Montelli, en Quoquerens, ouz Quarrel, en Dardens, en Combes, ou Vuastel, en Fontannaz Glassent; il possédait la moitié — l'autre moitié appartenant à son neveu — d'une maison à la Grand'rue, ainsi qu'une grange provenant des biens de Petrus, fils de feu Aymonetus Bruczo. En Trochybellon enfin, il avait la moitié d'une pose et demie de bois. — De plus, il possédait, de par sa mère, une pose en Planchy, une autre en Vuatel, et quelques autres petites pièces de terre en Mossiere, en laz Marsy, ouz Praz de Tholaz, près de la Tremaz, ainsi qu'un jardin aux Pasquiers communs, une grange en Maulborget et un certain nombre d'autres propriétés encore. Il payait en tout, comme cense annuelle, 7 sols et 3 deniers, cinq coupes et un bichet de froment, quatre chapons et un demi-quart de chapon.¹ — Quelque temps après, le 14 octobre, il reconnaît encore ses biens à Riaz, biens provenant aussi de la succession de sa mère: il y possédait une pose en Sierniz, près de la terre des nobles de Vuippens, trois quarts de pose ou Champ de laz pierraz, ainsi que d'autres pièces de terre en laz Leschieriz, en Champel, ou Lignyollet, en Liens, en la Pierraz plataz, en Champ du Pral et en laz Buchilliz: il payait en tout 2 sols et 10 deniers de cense annuelle, ainsi qu'un bichet d'avoine.² — Le 3 janvier 1479 enfin, il reconnaît tenir du fief indivis de la Ville de Fribourg et des nobles de Prez, à Riaz également, quelques pièces de terre sises en Pissibouf, vers la Follaz, en Fontanalles, ouz Coudoz, en la Condemina, ou Pontet, « in prato preveroz », oultre lez Marest, en Choulex et ouz Watel — en tout 11 poses — pour lesquelles il devait une cense de 6 sols et 4 deniers.³

En 1487, il donne à la Confrérie du Saint-Esprit un quarteron de froment, et deux sols comme possédant un feu.⁴

Le 3 juin 1492, l'assemblée de la bourgeoisie est réunie pour répondre à la demande qu'un certain nombre de bourgeois avaient faite, d'avoir en accensement le mas appelé la Scierne de Jean de Vaulx et de Perrod de Broch. Ces bourgeois — il était parmi eux,

¹ AC, GB n° 50, fol. XLI.

² Id., Ibid., fol. VIII^{xx} XV.

³ AC, G Vuippens n° 46, fol. XXV verso.

⁴ AB, Comptes de la Confrérie du St Esprit, 1487.

avec Pierre Judet alias Barbey l'aîné, Jean et Pierre fils d'Humbert Coctier, Guillaume de Gex, Pierre Clerc alias de Billens — virent leur demande acceptée, à condition qu'ils payeraient 20 sols de cense annuelle, que le mas serait en devin de la saint-Georges à la nativité de la S^{te} Vierge, et que la Bourgeoisie pourrait y couper du bois.¹ Le 29 juillet de la même année, on le trouve parmi les bourgeois réunis pour prendre des mesures énergiques contre les incendies qui dévastaient la ville.²

Dix ans plus tard, le 3 janvier et le 22 avril 1501, il reconnaît de nouveau ses biens en faveur de l'évêque : il payait alors 6 sols et 5 deniers de cense, ainsi que le quart d'un chapon et 3 coupes, 3 quarterons et quart de froment,³ plus encore 8 deniers et un quarteron et quart d'avoine.⁴

En 1501 également, le lundi avant la saint Gall — c'est-à-dire le 10 octobre — il fait partie du jury qui devait juger la difficulté survenue entre Guillaume Coctier et la Bourgeoisie.⁵ — Le 5 octobre 1503, il est choisi comme chargé d'affaires de Bulle, avec Antoine Grumallier, gouverneur, Jean Burset, Jean de Murit et Jean Curdy, pour régler une difficulté survenue entre la bourgeoisie de Bulle et celle de Gruyères. Celle-ci, en effet, avait fait paître ses porcs dans la forêt de Bouleyres ; les bourgeois de Bulle et de la Tour, ainsi que la commune de Morlon, estimant que ceux de Gruyères n'avaient pas droit à ce privilège, firent séquestrer les animaux : Gruyères naturellement réclama, et l'on finit par soumettre la chose à un arbitrage. Gruyères choisit comme arbitre noble Mermet de Gruyères, prieur de Broc, Jean Mistralis alias Gaudion de Fribourg, Wully Gander, banneret de Gessenay, et Jean Raymondi, banneret de Château-d'Oex. Bulle, la Tour et Morlon, de leur côté, choisirent noble Nicod de Cossonay, bailli de Lausanne, Nicolas Lombard et Jacob Fegely, bourgeois de Fribourg, ainsi que Antoine Exevuati [Esseiva], châtelain de Vaulruz. Ces arbitres pacifièrent les esprits et prirent le comte de Gruyères comme surarbitre — et celui-ci décida en dernier ressort de laisser les choses comme elles étaient auparavant.

¹ AB, n° B, 63.

² Cf. plus loin, *Johannis Alex senior* (23).

³ AC, GB n° 45, fol. IIII^{xx} XVII verso.

⁴ GB, n° 46, fol. VIII^{xx} XVI verso.

⁵ AB, n° C, 1. Cf. *Jean Alex junior*.

En 1504, le lundi après l'Assomption (19 août), il fait partie du tribunal — entre autres juges encore, il y avait Jean Ficiaul, François Ardieu et Claude de Gex ; ils étaient dix en tout — présidé par Jean Burset, lieutenant de noble Pierre de Cleriaco, châtelain de Bulle. Ce tribunal était chargé de juger le cas de Jean Grumallier de Morlon, qui avait acheté de noble Pierre de Prez, sous grâce de réachat, une terre en la Pallaz. Mais la Bourgeoisie, représentée par Pierre Judet, gouverneur, prétendit avoir droit de retrait, parce que non seulement ce droit appartenait à la Bourgeoisie, mais encore que cette vente s'était faite sans son consentement : la question fut décidée en faveur de la Bourgeoisie.¹

Le 26 avril 1506 enfin, Humbert Alex reconnaît en faveur de Fribourg des terres sises en Pissebouff, oultre la Rolime, en Fontenailles, en la Condemina, en Soulcens, en Pontet, en pre Preveroz, en champ Perret, en Vuatel et en Choulliex ;² c'est la dernière mention faite de lui : il mourut en effet avant 1511, laissant deux fils :

1° Humbertus, qui suit.

2° Octho.

Octho Alex, second fils d'Humbertus, est mentionné pour la première fois le 2 décembre 1496 : à cette date, sa belle-mère Margareta, épouse de Glaudius de Broch, testa en faveur de ses deux filles Johanneta — celle-ci était morte déjà, mais les biens allèrent, ainsi que nous l'avons vu, à son fils Guillelmus — et Jaqueta, épouse d'Octho Alex.³

En 1501, sa femme reconnaît les biens qu'elle tient de l'évêque de Lausanne ; terres sises eis Rontit, ey Soucens, ey Planchy et ou Perrevuyt, pour lesquelles elle payait 4 sols et 9 deniers de cense. Elle possédait en outre une maison à la rue de l'Hôpital, entre celles de Jacobus Marsens et de Johannetus Favroz.⁴

Le 5 novembre 1511, il reconnaît lui-même les terres qu'il tient du monastère d'Humilimont. Ce sont : une demi-pose en la Condeminaz, près de la terre de Guilliermus Michiel, une pose

¹ AC, G Vuippens n° 39, fol. VIII^{xx} VIII.

² Cf. ci-dessus Guillelmus Alex ; AB, Arch. du Clergé.

³ AC, GB n° 45, fol. IX^{xx} XVI (1501, 12 mai).

⁴ AB, n° C, 2.

en la Longy Raye, près de la terre d'Anthonius, fils de Hugo Grumallier; une pose en Palluz eys Planches communaulx, près des biens de Johanneta Porteyr, femme de Claudius de Sibor alias Pidoux; une pose ou Pontet et une demi-pose enfin en la Lour, en indivis avec son neveu Guilliernus. Il payait au couvent 3 sols et 9 deniers de cense, ainsi qu'une demi-coupe de froment.¹

Otho Alex mourut sans laisser d'enfant avant 1535.

Humbertus Alex, fils d'Humbertus et frère du précédent, est mentionné tout d'abord le 17 octobre 1510: il reçoit ce jour-là une quittance de l'évêque Aymon de Montfaucon et de son receveur, après qu'il eut payé 14 livres laus. sur la somme qu'il devait à l'évêque pour avoir acheté — assez cher d'ailleurs — cinq morceaux de terre rière Bulle.²

Le 7 mars 1526 — il était déjà banneret de Bulle alors — il reconnaît devoir à Aymo Grangier, maréchal, une somme de 10 livres, payable de ce jour à la saint Michel qui vient, en tant que recteur de l'hôpital.³ — Le 14 novembre 1531 il confesse être débiteur envers la Bourgeoisie d'une somme de 40 livres, pour laquelle il doit payer à la saint André un intérêt annuel de 40 sols.⁴ Le 28 janvier 1534, il achète, avec Jaques Petitjean alias Marsens, gouverneur, Claude Paschod, François Cugniet et cinq autres bourgeois, la scierne appelée la Siernys de Vaud, pour le prix de 394 livres laus.; le vendeur se nommait Girard Gobet, héritier de Claude Bergier en son vivant résidant eis Jordils, près de Bulle.⁵

Quelques mois plus tard, le 27 mai 1534, ainsi que le 10 juin 1535, il reconnaît ses biens en faveur de l'évêque de Lausanne. Il possédait des terres en la Pallaz, en laz Raschyz, en la Condeminaz, en Montestavant, en Planchi et en Soucens; une scierne à la scierne de Johannis de Vaulx et de Perrodus Broch, d'autres pièces de terre encore en Fontannaz Glassyt, en Champ Martin, en la Fontanetaz, en Combes, en praz Preveroz et en Chimbosson, près de la terre de Glaudia Emoulaz veuve de Mauricius dou Borjaz; il avait en outre une grange en Maulborget.

¹ AC, GH n° 6, fol. 166 verso.

² AB, n° C, 7.

³ AB, Archives de l'Hôpital, n° 17.

⁴ AB, n° C, 13.

⁵ AB, n° C, 12.

Il payait, de cense annuelle, 5 sols et 7 deniers, ainsi qu'un certain nombre de quarterons de froment et d'avoine.¹

Il avait épousé, avant 1533, une certaine Madalena : en 1533, en effet, elle est mentionnée dans les comptes d'honorable Amedée Brassey, hospitalier de l'Hôpital de Bulle, pour avoir donné un drap à cet établissement charitable.²

Humbertus Alex mourut avant 1539, laissant trois fils :

I. Guilliermus Alex, qui suit.

II. Anthonius Alex, souche de la famille d'Alex de Fribourg.

III. Petrus Alex, qui sera porté à la suite de ses frères.

I. Guilliermus Alex et sa descendance.

C'est dans le terrier de 1535, dressé par le notaire Jaques de Saint Bernard, que paraît pour la première fois Guilliermus Alex, ainsi que ses deux frères. Le 10 juin, en effet, Humbertus Alex, leur père, confesse devoir, au nom des trois enfants, une cense annuelle de 6 sols et 10 deniers, 2 coupes et trois quarterons de froment à l'évêque, à cause des terres qui leur sont échues par la succession de leur oncle Octho Alex, terres situées en Condeminis vie de Riaz, en Quuquerens, en Trochybellon, eys Troches de laz Fontanetaz, en laz Marsit, ou Rontit — alias en Praz de la Tolaz — en Pradon, en Soucens et en laz Fontanetaz ; ils avaient en outre deux joux achetées par Octho Alex à Guilliermus Guilliod, deux joux encore eys Mollienchieres, une maison enfin à la Grand'-rue, entre celle des hoirs de feu Petrus Marsens et celle de Guilliermus Cugnyet au nord.³

Le 1^{er} août 1537, il vend à Pierre des Chavannes, gouverneur de la ville, des terres et cheseaux sis dans la ville de Bulle même, à côté de la porte d'en bas, près des terres de noble Petermann de Vuippens, pour le prix de 70 florins de Savoie, valant chacun 12 sols laus.⁴ — Deux ans après, le 21 octobre 1539, il vend encore à la Bourgeoisie une place en Mauborget, près de la fontaine de la ville pour le prix de 70 florins également.⁵

Le 11 mars 1544, il reconnaît, pour lui et ses deux frères,

¹ AC, GB n° 38, fol. XXIII et XXX verso.

² AB, Comptes de l'hôpital, 1533 ; Cf. Gremaud, vol. 33, fol. 52.

³ AC, GB n° 36, fol. XXXIII (1535, 10 juin).

⁴ AB, n° C, 14.

⁵ AB, n° C, 19.

les terres qu'ils tiennent de la Confrérie du St Esprît : ce sont 1 pose en Combes, une autre en Battenty, une chenevière sise ou Terralliet, et deux autres morcels encore, dont l'un situé près du ruisseau « du boz St-Michel » ; ils payaient en tout 10 sols et un denier de cense à la dite Confrérie.¹

En 1551, il remplit la charge de lieutenant de Bulle lors de la visite que firent Hantz List, conseiller de Fribourg, et Petermann von Cleri, secrétaire de Fribourg, pour engager la bourgeoisie de Bulle à recevoir dans son sein Jost Frytag, seigneur de Mézières : on le reçut quelque temps après, en effet, pour 50 florins de Savoie.²

Dans le rôle d'impôt pour la Gruyère de 1555, Guillaume Alex est taxé à 1 écu bon :³ c'est assez peu, relativement à d'autres bourgeois de la même ville ; Loys de Broth dut payer 2 écus et Jean Glasson, par exemple, fut taxé à 10 écus bons. — Quelques années après, le 1^{er} juin 1558, il est mentionné dans l'affaire de la chapelle de la Sainte Vierge. Cette chapelle, fondée et dotée par dom Jaques Fontrel, de Grandcour, était desservie par un chapelain nommé par la famille des nobles Cattelan, à Estavayer, qui céda ce droit, le 1^{er} juin 1558, à la bourgeoisie de Bulle représentée par Guillaume Alex, lieutenant, et Claude du Rippez, notaire. Le lendemain 2 juin, les deux mêmes reconnaissent avoir reçu de domp Jaques Catellan et de son frère Niclaus la somme de 50 écus d'or en faveur de la chapelle.⁴

Plus tard encore, il est cité dans les rôles militaires de 1561 et de 1580 ; le 30 décembre 1575, sa fortune est évaluée à 100 écus. — Le 20^e juin 1578 enfin, il reconnaît ses biens en faveur de Fribourg : pour une pose et demie en Chimbosson et un jardin aux Pasquiers communs, il devait le quart d'un chapon et la quatrième partie d'un quarteron de froment de cense annuelle.⁵

Guilliermus Alex n'eut qu'un fils, Anthoine, qui suit.

Anthoine Alex, notaire et commissaire de Bulle en 1578,

¹ AB, Grosse de la Confrérie du St Esprit, 1544.

² AB, n° C, 26.

³ AC, *Rôle d'impôt pour la Gruyère*, 1555, p. 425.

⁴ AB, n° C, 30 ; id., Arch. du Clergé, n° 76 (1558, 2 juin). Cf. Delion, *Dictionnaire des paroisses*, t. II, pp. 251—252.

⁵ AC, GB n° 28, vol. I, fol. XI.

reconnut ses biens fonciers en même temps que son père, le 20 juin. Il possédait un morcel de terre en praz Preveroz et une maison à la Grand'rue, entre celle de Pernon, femme de noble et discret Pierre Cathelaz, et fille de Claude Grimallier, et la muraille de la ville de l'autre côté : il payait 5 deniers de cense annuelle.¹ — Anthoine Alex mourut avant 1617, ne laissant qu'une fille, Magdelene.

Magdelene Alex épousa avant 1608, noble Antoine de Gruyère, bourgeois de Bulle.² — Le 11 juin 1617, il reconnaît, au nom de son épouse, une chenevière, un jardin et une petite pièce de terre, payant ensemble 4 deniers et la moitié d'un chapon de censc.³ Quatre mois après, nouvelle reconnaissance en faveur de la Confrérie du St Esprit, de laquelle ils confessent tenir une pose sise en Montezavant, pour laquelle ils doivent une cense annuelle de 4 sols et 7 deniers.⁴

Noble Antoine de Gruyère et Madelaine Alex eurent trois enfants : Etiennette, née le 27 septembre 1608 ; Simon, né le 27 novembre 1609 et Dorothee, née le jour des Rameaux en l'an 1612.⁵

Madelaine mourut sans doute avant 1620 : cette année-là, en effet, vivait une certaine Dame Claudine, femme de noble Antoine de Gruyère.

II. Les nobles d'Alex de Fribourg.

Un jour de janvier 1537 — c'était le 14, un dimanche — la petite ville de Bulle était en émoi : ce jour-là, en effet, après avoir longtemps hésité, après s'être fait tirer l'oreille à plus

¹ AC, GB n° 28 I, fol. XIX (1578, 10 juin).

² Cette année-là, ils eurent une fille ; cf. Registre bapt. de Bulle, vol. I.

³ AC, GB n° 22, fol. 129 verso.

⁴ AB, G Confrérie du St Esprit n° VII, fol. 261.

⁵ Cf. Dellion, *Dictionnaire des paroisses*, vol. II, p. 278. — Il n'est pas possible de savoir exactement à quelle partie de la famille de Gruyère appartenait cet Antoine. Il vint s'établir à Bulle, dont il fut reçu bourgeois, entre 1578 et 1608. Hisely ne le mentionne pas, et il n'est pas cité non plus dans la généalogie des de Gruyère parue dans le *Manuel généalogique pour servir à l'histoire suisse*. — La famille, d'ailleurs, s'éteignit bientôt : le seul fils d'Anthoine, Simon, ne m'est connu que par son acte de baptême.

d'une reprise, les habitants du vieux bourg se décidaient, par crainte de quelque chose de pire, par peur de l'ours de Berne, à prêter serment de fidélité à Fribourg. — On murmurait dans la foule ; on parlait des longs siècles de tranquillité et de paix passés sous la domination des évêques ; on trouvait dur, après avoir été combourgeois de Fribourg, de se voir soudain rabaissés au rang de vassaux de Messeigneurs, de s'entendre appeler « feauls soubiects des magnifiques et tres redoubtes seigneurs de Frybourg » : les plus excités juraient bien que, tout à l'heure, ils refuseraient de prêter serment, quoiqu'il dût arriver.

La cérémonie, cependant, se déroula sans encombre ; les récalcitrants — il y en eut — se soumirent quelques jours après, mais quelques jours après aussi, les nouveaux sujets voulurent savoir ce qu'il leur restait en fait de droits et de libertés : c'est alors qu'ils envoyèrent à Fribourg Humbert Alex, gouverneur de la ville, et Ayme Favre pour y faire reconnaître leurs franchises, pour y demander quelle était leur situation vis-à-vis de l'évêque de Lausanne, et pour prier Messeigneurs de leur accorder quelques autres petites concessions encore. Le Petit et le Grand Conseil accueillirent favorablement quelques-unes de ces demandes : on reconnut leurs franchises, on leur permit de ne payer que trois gros pour une lettre d'appelation ; quant à d'autres questions plus brûlantes, Messeigneurs se contentèrent de déclarer que « bonnement ilz ne ...sçavent dyre ne ouy ne non, mais veullent avoir leur main ouverte », et que personne plus qu'eux ne désirait que tout rentrât dans l'ordre primitif — ce qu'ils prouvèrent dans la suite — : ils mirent poliment les délégués bullois à la porte — et un bailli à Bulle.

Il eût été de fort mauvaise politique cependant de mécontenter tout le monde, à Bulle : aussi Messeigneurs n'épargnèrent-ils point leurs efforts pour se concilier les bonnes grâces des familles influentes, celles qui auraient pu organiser la résistance et attiser le mécontentement du peuple. — Or il se trouvait qu'Humbert Alex, gouverneur de la ville, homme riche et considéré — partant dangereux pour Messieurs de Fribourg — celui-là même que les Bullois avaient envoyé comme chargé d'affaires à la capitale, avait un fils, Anthoine Alex, qui se destinait au notariat : sitôt qu'il eut terminé ses études, on le fit venir à Fribourg pour le nommer bientôt au poste important de « Gerichtsschryber », ou

Secrétaire du droit, fonction la plus importante de cet ordre après celle de Chancelier. — Et quelques années plus tard, ce sera un autre représentant d'une famille notable de Bulle, Claude Duvillard, qui sera nommé chanoine de St Nicolas en 1549, et prévôt en 1563.¹

Quand exactement Anthoine Alex quitta-t-il sa ville natale pour se rendre à Fribourg? Le 10 juin 1535, ainsi qu'on l'a vu, il est mentionné avec ses deux frères dans la reconnaissance faite en leur nom par Humbert Alex leur père; le 11 mars 1544 (1545) encore, il figure dans une autre reconnaissance des trois frères en faveur de la Confrérie de St Esprit,² et ce terrier, sans élucider complètement la question, semble bien laisser entendre qu'Anthoine Alex habitait Bulle alors. — Et voilà que, d'autre part, un acte daté du 8 novembre 1545, c'est-à-dire de la même année, acte par lequel Anthoine vendait à son frère Guillaume, pour 1500 florins, tous les biens qu'il possédait à Bulle de par sa succession paternelle, et tous ceux dont il pourrait hériter de sa mère, le mentionne comme habitant Fribourg.³ On en pourrait donc conclure qu'Anthoine Alex partit de Bulle entre le mois de mars 1545 — nouveau style — et le mois de novembre de la même année —. Ce qu'il y a de certain, en tout cas, c'est qu'il fut nommé Gerichtsschryber en juin 1546, comme successeur de Peter Zimmermann, et que quelques jours après, le 1^{er} juillet, il fut reçu bourgeois de Fribourg, et assigna sa bourgeoisie sur sa maison de la Grand'rue, sise entre la petite maison à l'enseigne de la Couronne, et celle appartenant à la femme Lambert.⁴

A côté de ses fonctions officielles de Secrétaire de la Justice, fonctions qui lui rapportaient un traitement annuel fixe de 100 livres, payable par quartiers, Anthoni Alex avait ouvert une étude de notaire bien achalandée. — Sa patente date du 13 avril 1543⁵ — peut-être avait-il déjà stipulé à Bulle avant de s'établir à Fribourg — mais le seul de ses registres qui nous

¹ Gremaud, op. cit., pp. 58—59.

² AB, Reconnaissance pour la Confrérie du St Esprit, 1544.

³ Note de M. le Dr Alex, renvoyant au fol. 117 d'un registre — de notaire probablement — appartenant à M. le Comte de Lenzbourg. Comme il ne m'a pas été possible, naturellement, de vérifier cette citation, je me contente de l'indiquer sans vouloir jurer de son exactitude.

⁴ AC, Livre des Bourgeois, fol. 127.

⁵ *Tableau des notaires qui ont stipulé dans le canton de Fribourg*, p. 1.

reste¹ « das vierdt register », ainsi qu'il l'est mentionné dans la première page ne contient que des actes passés entre le 13 mars 1561 et le 24 février 1573.²

Il eut une carrière politique très honorable : entré au Conseil des Deux-Cents l'année après celle de sa réception à la bourgeoisie, c'est-à-dire en 1547, il fit partie dès 1571, comme représentant du quartier du Bourg, des Soixante, pour arriver enfin au Petit Conseil en 1580, où il siégea jusqu'à sa mort, arrivée quatre ans après.

Dans le *Rôle d'impôt pour la Gruyère*, en 1555, Anthoni Alex est taxé à 50 écus :³ il n'était de loin pas, alors, parmi les personnages riches de Fribourg. Néanmoins, on le voit faire dans la suite quelques acquisitions assez importantes : le 15 septembre 1556, par exemple, il achète avec Hans Messelo, de Jacques Gavel et Jehan, Claude, Antoine et Nicod Sudan de la Tour de Trême, la dîme de la Ville du Bois (Fiaugères) pour le prix de 920 écus au soleil.⁴ — Deux ans après, le 6 novembre 1558, noble dame Françoise de Gruyère, ainsi que ses enfants François, George Claude et Johan, du consentement de François Musy, banneret de Romont, leur tuteur, vendent à Antoine Alex, pour le prix de 1115 écus, une maison avec ses dépendances à Vevey, et sept pièces de vigne sises à Corsier — en Chantamerloz, es Terraux sur Corsy, en Chastillon, au Mont, au Perevuit — et à Vevey : en Paluz et ès Ruerettes.⁵

Dans le courant de l'année 1566, il achète les biens que la famille des nobles Mayor possédait dans la chatellenie de Corbières. « Le 13 février, le donzel François Mayor, d'Orsonnens, et son fils Petermann, du consentement de Françoise Griset, épouse de François, vendirent à Antoine Alex, bourgeois et secrétaire de la justice de Fribourg, la moitié de la seigneurie qu'ils possédaient dans le mandement de Corbières en indivision avec leur

¹ AC, Reg. notarial n° 199.

² Peut-être les autres registres se sont-ils égarés dans certaines archives particulières.

³ Cette somme, quoique d'une certaine importance, est de beaucoup inférieure à celle que payèrent, lors de la même taille de 1555, quelques personnes de Fribourg : dame Barbe Werly fut taxée pour 250 écus, Nicklaus Meyer pour 200 écus, Niclaus von Perroman et Marti Odet chacun pour 100 écus.

⁴ AC, Rue, n° 274.

⁵ AC, Gruyère n° 25.

cousin Nicolas pour l'autre moitié. Cette part de fief comprenait des revenus en argent, chaponerie, corvée, avoinerie, censitaires, bans, clames, directe et le droit de confiscation. La vente, conclue à Orsonnens, eut lieu pour la somme de 800 florins, et la moitié de 33 gros dus à l'abbaye de Marsens ensuite d'un legs fait par un de leurs ancêtres... Le 7 juillet suivant, Nicolas Mayor vendit à son tour à Alex pour le même montant sa part du fief Mayor... L'année suivante, le nouveau seigneur chargea Louis Moennat et François Maillard, notaires et bourgeois de Romont, de dresser un nouvel état des reconnaissances. »¹

Quelques années après, Anthoine Alex achetait, le 29 décembre 1570, de noble François Mayor de nouveau, deux parts de la moitié indivise de la seigneurie d'Orsonnens ; quelques mois auparavant, le 18 mars, il avait acquis du notaire Jaquet Piccand, agissant au nom de noble Nycolas Mayor, frère de François, le dernier tiers de la première moitié de la dite seigneurie.² De plus, la Grande Confrérie, par acte du 23 juillet 1574, lui vendait une cense consistant en 6 deniers, 1 chapon et une coupe d'avoine, et le chapitre de Saint-Nicolas et le couvent de la Fille-Dieu lui cédèrent aussi certains droits.

Les droits seigneuriaux sur Orsonnens, qui consistaient en hommages, censés directes, « directe seigneurie et juridiction », coûtèrent assez cher au notaire Alex : pour le seul tiers de la moitié indivise qu'il acheta de Nycolas Mayor, en effet, il paya 1000 livres, pour lesquelles il aurait dû acquitter un lods de 27 livres, dont Messeigneurs lui firent grâce.³

Bref, par toutes ces acquisitions — et Anthoni Alex avait quantité d'autres terres, censés, droits seigneuriaux dont il est fait mention dans l'acte de partage de ses biens, daté du 8 août 1587⁴

¹ *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. IX, p. 526 : N. Peissard, *Histoire de la seigneurie et du bailliage de Corbières*. Cf. AC, G Corbières n° 55, fol. ITII verso et X sqq. ; et AC, Corbières n° 153.

² AC, Pont n° 318, *Mémoire pour le quernet d'Orsonnens*. — Les actes de vente eux-mêmes ont disparu : sans doute ont-ils passé, avec la seigneurie elle-même, dans la famille Montenach : il est possible qu'ils aient été brûlés avec les archives de cette famille. — Cf. AC, G. Farvagny, n° 48, fol. VIII.

³ AC, Manual 1571, 26 avril ; Cf. également le protocole de la séance du 1^{er} août 1571.

⁴ AC, Registre du notaire Antoine Montenach, n° 218, fol. 439 sqq.

— le secrétaire de la justice de Fribourg faisait partie de cette féodalité d'emprunt qui essayait alors de se constituer sur les ruines de l'ancienne. — A l'acheteur des domaines seigneuriaux des nobles Mayor, au seigneur d'Orsonnens, de Villarvolard et de Torny, il ne manquait plus qu'une chose : la noblesse elle-même — et cette lacune fut comblée, le 27 mai 1581, par une lettre de noblesse signée par l'empereur d'Allemagne Rodolphe II, lettre par laquelle était conférée à Anthoni Alex la noblesse héréditaire ; ses ascendants étaient anoblis jusqu'à la quatrième génération, et ses armes — coupé de gueules et d'argent, à 3 demi-vols, posés 2 et 1, de l'un à l'autre, le premier contourné — lui étaient confirmées.¹

Anthoni Alex mourut quelques années après ; la dernière séance du Petit Conseil, à laquelle il assista, fut celle du 5 mars 1584 :² selon toutes probabilités, c'est dans cette année 1584 qu'il faut placer son décès. Il fut vraisemblablement marié deux fois : une première fois avec Jonny Paris³, et une seconde fois avec Françoise Fegely⁴. De sa première femme, il semble ne pas avoir eu d'enfants ; de la seconde au contraire il eut :

1° Franz, qui suit.

2° Jost, dont la biographie suivra celle de son frère.

3° Simon, qui trouvera sa place après Jost.

4° Nicolas, qui suivra Simon.

5° Carli, qui sera étudié en cinquième lieu.

6° Anna, qui épousa, entre 1582 et 1584, Stoffel de Diesbach, fils de Christophe de Diesbach, né en 1562, catholique. Celui-ci avait déjà épousé, en 1582, Anne de Wallier ; de sa seconde femme Anna Alex, il eut un fils, Jean, baptisé le 7 janvier 1585.⁵

¹ Cette lettre de noblesse est actuellement à la cure de Bulle.

² Manual, 1584 ; séance du 5 mars.

³ D'après Dellion, *Dictionnaire des paroisses*, t. II, p. 275 ; il ne cite naturellement pas de sources.

⁴ D'après une note de M. l'ingénieur J. de Gottrau, à Bulle. — On me permettra d'exprimer ici mes très vifs remerciements à M. l'ingénieur de Gottrau qui, avec une extrême amabilité, a bien voulu me communiquer sa généalogie de la famille Alex de Fribourg. Mon travail s'est trouvé de cette façon très simplifié : je n'ai plus eu qu'à compléter certains points et à creuser quelques questions.

⁵ AC, Reg. bapt. de St Nicolas, t. II, p. 35. — Cf. AC, *Généalogie Diesbach*, par Schneuwly, planche III.

7^o Margaret, qui épousa, avant 1584, noble Peter von Perroman, « der alt » ; le 21 août 1584, ils baptisèrent un fils, Ludovicus.¹

8^o Barbara, baptisée le 7 juillet 1569 ; le parrain fut l'avoyer Heid, et les marraines, Barbely Freytag et Elisabeth Känel, future belle-sœur du nouveau-né.² En 1582, Barbara Alex est marraine d'un enfant de Hans Tagu.

1^o Franz Alex, fils du précédent, fit ses études universitaires tout d'abord à Paris. Une des bourses de 100 francs, fondées par le roi en faveur des étudiants des cantons suisses, étant devenue vacante par le départ d'un jeune frère augustin, Messieurs de Fribourg, le 6 janvier 1562, écrivirent une lettre à « M. le Trésorier commys sur le payement des Estudians des ligues Stipendiaries du Roy », pour le prier de bien vouloir accorder cette bourse à François Alex.³ Le 21 avril 1563, on le retrouve étudiant à Fribourg-en-Brigau.⁴

A la Saint-Jean 1570, on le nomme Rathsschryber, secrétaire du Conseil, place qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1571, il est appelé à faire partie du Conseil des Deux-Cents. — Le 26 avril 1572, il reconnaît la bourgeoisie de son père, et l'assigne sur sa maison, avec une écurie, à la Grand'Rue, entre la maison de Claudio Pittola, aubergiste de la Croix-Blanche, et celle de Caspar Weck.⁵ — Le 20 septembre 1572, Petermann Mieville, commissaire de Montagny, le prie de bien vouloir lui communiquer un acte au nom de Peter Reinhard, Frantz Amman, de l'Abbaye des Tisserands, acte dont il avait besoin pour la rédaction d'un terrier.⁶ — Le 6 novembre 1575 enfin, il figure comme témoin dans le contrat de mariage de son frère Simon.

Il avait épousé Clara Lary, morte avant le 26 avril 1572 ; il mourut lui-même le 19 juin 1576,⁷ n'ayant pas de postérité.

2^o Jost Alex, qui épousa, le 20 novembre 1574, Barbe de

¹ AC, Reg. bapt. de St Nicolas, t. II, p. 31.

² AC, Reg. bapt. de St Nicolas, t. I, p. 25.

³ AC, Missivenbuch n^o 21, fol. 60 et 60 verso.

⁴ Freiburger Geschichtsbl., volume XIV ; A. Büchi, *Freiburger Studenten auf auswärtigen Hochschulen*, p. 137.

⁵ AC, Livre des Bourgeois, fol. 140 verso.

⁶ AC, Montagny, acte n^o 538.

⁷ AC, Livre des Bourgeois, fol. 140 verso ; en note.

Praroman, fille du conseiller Wilhelm de Praroman et de Marguerite List,¹ fut nommé, en 1578, membre du Conseil des Deux-Cents et percepteur de l'ohmgeld pour le quartier du Bourg ; il fut institué noble dès 1583.

Et c'est l'année suivante que lui advint la longue aventure qu'il nous raconte dans un mémoire² écrit en vieil allemand de Fribourg, récit qui fait revivre toute une partie de l'histoire de Fribourg au XVI^e siècle, du Fribourg profondément attaché au catholicisme.

Le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, le 14 août 1584³ au soir, ayant, en présence du chanoine Guillaume Taverney, dit le plaisir qu'il aurait à recevoir la communion sous les deux espèces, il s'attira de graves ennuis par cette profession de foi protestante. — On était à Fribourg, en ce moment, au plus fort de la lutte contre la Réforme. Depuis quelques années, le prévôt de St Nicolas, Pierre Schneuwly et le curé de ville Sébastien Werro « poursuivaient de concert l'œuvre de régénération morale et religieuse du pays » ;⁴ depuis quelques années aussi, se trouvait à Fribourg un Jésuite distingué, le P. Pierre Canisius. Aussi, sitôt que le curé Werro eut été mis au courant des paroles prononcées par Jost Alex, membre de l'une des familles les plus influentes de la ville, alla-t-il voir l'inculpé, le 27 août, pour l'inviter à se rendre auprès de M. le Prévôt,⁵ ce que fit Jost le lendemain. Il y trouva de plus Werro et le P. Canisius, avec lesquels il soutint une longue discussion. L'entrevue n'ayant donné aucun résultat, le Prévôt avertit l'avoyer d'Affry, tandis que Nicolas Alex, frère du coupable, faisait l'impossible pour

¹ AC, Archives de la famille de Praroman. — Je dois ce détail à l'obligeance de M. Pierre de Zurich.

² Mémoire publié en partie par Gelzer, *Die drey letzten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*. 11. Vorlesung, pp. 175—181 ; et en entier, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bâle, par Iselin-Rüttimyer, *Jost Alex, Beschreibung seiner Gefangenschaft und Entledigung* (Archiv des historischen Vereins des Cantons Bern, 1858, I. Heft). — Alex. Daguet en a publié une traduction française : *Jost Alex, ou Histoire des souffrances d'un protestant fribourgeois*. (Genève, 1864).

³ La fête de l'Assomption commençait le soir du 14 août, en effet, par les premières vêpres.

⁴ Daguet, op. cit., p. VIII.

⁵ Id., ibid., p. 2.

amener Jost à résipiscence. Peine inutile ; il ne se laissa pas même toucher par les larmes de sa femme, ni par les conseils de ses cousins — Hans Python et Jacques Bucher, bannere — et de ses deux frères Simon et Nicolas. — Dans l'intervalle, la chose s'était ébruitée : c'est alors que Jost Alex prit le parti de se réfugier à Berne, ville pour laquelle il partit le jeudi 6 septembre, après avoir subi de nouveaux discours de l'avoyer et du curé Werro. A peine était-il arrivé à Berne qu'il y fut rejoint par le beau-frère de sa femme, Rodolphe Progin, qui insista de nouveau pour qu'il rentrât à Fribourg où tout, disait-il, pouvait s'arranger. Jost ne céda point cependant, et il accepta, à partir du mardi 12 octobre, l'hospitalité de Hans Andres. — Pendant les cinq semaines qu'il passa chez celui-ci, il demanda à être reçu bourgeois et « *hintersäss* » de Berne : on lui posa comme condition préliminaire de renoncer à la bourgeoisie de Fribourg. Les choses s'arrangèrent cependant et, après avoir été reçu membre de l'Abbaye des grands Tanneurs — il eut à payer à cette occasion 10 livres bernoises, soit 3 couronnes au soleil, pour sa réception, ainsi que 25 livres pour la chevauchée et 5 livres pour la bâtisse de l'abbaye — il fut reçu bourgeois de Berne par le Conseil ordinaire, le lundi 4 janvier 1585.

Deux semaines après, « le dimanche soir 17 janvier, arrivèrent à Berne les députés de Fribourg, savoir l'avoyer Heid, Marti Krumenstoll, commissaire général, tous deux du Conseil, le chancelier Guillaume Techtermann et Nicolas de Praroman des Soixante. »¹ Jost Alex leur demanda, par l'intermédiaire de l'avoyer de Wattenwyl, de lui permettre de les accompagner à Fribourg — et l'avoyer Heid, prenant alors la parole, assura Alex, en plein Conseil, qu'il pouvait aller tout à son aise à Fribourg, et qu'il ne lui arriverait rien que d'agréable. Confiant dans cette promesse, Alex partit pour Morat, d'où il se dirigea sur Fribourg. Le guet-apens commençait. Le lendemain même de l'arrivée d'Alex à Fribourg, en effet, le curé Werro parut en Conseil et formula de graves accusations contre lui : sur quoi ordre lui fut donné de ne point sortir de ville et de se présenter le lundi suivant, de bonne heure, en Conseil. Le dimanche, « au sermon le prévôt Schneuwly exhorta l'autorité de travailler à extirper l'ivraie de

¹ Daguet, *op. cit.*, p. 23.

toutes ses forces »¹ et le lendemain, 11 février, Jost Alex se rendit à l'Hôtel de Ville, renié par tous, comme un criminel de droit commun. « Les pharisiens et les scribes — écrit-il — étaient là entre les deux salles où se trouvaient les riches et puissants seigneurs. Et moi j'étais d'un autre côté comme un pauvre publicain abandonné... Lorsqu'on m'appela enfin dans le petit salon du Conseil, noble Christophe de Praroman s'écria : « Voyez donc le bel homme, ecce homo ! »² Et dans la salle du Conseil, il y avait le Prévôt, mitré et crossé, le curé Werro, le lecteur des Cordeliers, le P. Jean Michel, qui accusèrent Alex d'avoir violé le Landfrieden et d'être un rebelle, d'avoir dit et écrit qu'ils prêchaient la parole humaine plus que la parole de Dieu, d'avoir enfin insulté l'Eglise et les catholiques, d'avoir calomnié le clergé, le gouvernement et les cinq cantons catholiques. Après lui avoir enlevé son épée, on le conduisit en prison à la tour de Jaquemart : et pendant qu'il montait la rue de Lausanne, la populace l'insultait.

A Berne cependant on avait été mis au courant de ce qui s'était passé par un avis secret envoyé à Nicolas Gatschet par Barbe de Praroman, femme de Jost Alex, sa cousine. Les pasteurs Abraham Musslin et Hans Flamming le recommandent aux fidèles ; la bourgeoisie est excitée et « Messesseurs voyant cette disposition des esprits décidèrent d'envoyer immédiatement à Fribourg deux hommes les plus influents du Conseil, MM. les bannerets de Graffenried et Archer. »³

Et quelques jours après, en effet, le vendredi 5 février — selon l'ancien style — et 15 du même mois, d'après le calendrier grégorien, lorsque pour la troisième fois — il y'était retourné la veille déjà, mais cette séance judiciaire n'avait abouti à aucun résultat — Jost Alex fut conduit à l'Hôtel de ville, de grand matin, alors que la cloche convoquait aussi les Deux Cents, il vit, près de sa mère, de sa belle-sœur et de sa femme, les *Oberreuter* de Berne, qui lui dirent que les Seigneurs députés de Berne avaient été appelés en Conseil et y remplissaient leur message.⁴ Dès que ceux-ci furent sortis, le grand-sautier invita les Soixante et les

¹ Id., *ibid.*, p. 26.

² Id. *ibid.*, p. 27.

³ Daguët, *op. cit.*, p. 30.

⁴ Id., *ibid.*, p. 36.

Bourgeois à entrer dans la salle ; puis on introduisit le coupable, tout seul, « sans autre intercesseur que les trois Maries, qui paraissaient en suppliantes. Frères, beau-frère, parents, tout le monde — dit-il — m'avait abandonné ». ¹ Par l'intermédiaire de Jean Meyer, beau-frère de l'avoyer Lanthén-Heid, Jost Alex fit relire la supplique dont il avait déjà fait donner lecture l'avant-veille, supplique dans laquelle il priait Messieurs de daigner lui pardonner s'il avait laissé échapper de vive voix ou par écrit quelque parole contre Dieu, sa sainte parole ou les autorités. Les « trois Maries », ainsi que les nomme Jost Alex, firent leur requête, elles aussi par l'organe de leur avocat.

Le prévôt Schneuwly, prenant la parole là-dessus, déclara que, par égard pour les honorables femmes présentes, il consentait à pardonner pour ce qui le concernait ; mais qu'il n'était pas seul en cause, et que l'affaire regardait également Messieurs, les Soixante et les Bourgeois, en tant que défenseurs de la vraie religion catholique qu'ils s'étaient engagés par serment à maintenir. Le prévôt s'étant ensuite retiré avec les ecclésiastiques, le Conseil délibéra, après que l'on eut recours à des moyens déshonnêtes pour tenter de faire rétracter Jost Alex, ce à quoi l'on arriva pas, cependant, malgré la pression exercée au dernier moment encore par l'avoyer Louis d'Affry, Jost Féguely, de Viviers, Jean Meyer, bourguemestre, Jean Fruyo, trésorier. Amené une troisième fois dans la grande salle, il renouvela sa confession de foi en même temps que sa demande de pardon, et se vit finalement condamner par la majorité des juges à l'exil, tandis que la minorité voulait la rétractation à tout prix. Le grand sautier, après lui avoir communiqué la sentence et lui avoir fait jurer de ne plus reparaître sur le territoire de Messieurs, « ajouta que ce jugement avait été rendu par grâce spéciale, à la demande des chers et fidèles confédérés, concitoyens et bourgeois de Berne, et à la considération aussi des honorables femmes qui avaient intercédé... » ² — Et Jost Alex sortit après qu'on lui eut rendu son épée, et « c'était un prodigieux spectacle que de voir la masse du peuple, enfants et étudiants accourus pour voir l'issue de cette affaire », la plupart

¹ Id., *ibid.*, p. 36.

² Daguet, *op. cit.*, p. 39.

escomptant l'âpre plaisir d'une condamnation à la peine capitale, s'en retourner stupéfaits et irrités.

Le jour même, dans l'après-midi, Jost Alex quittait Fribourg avec les députés de Berne et leur escorte d'*Oberreuter*. Et quand ils arrivèrent à Berne, ce fut une véritable entrée triomphale : il avait pris place entre les deux bannerets, et une foule délirante les vint recevoir, montrant ainsi à Jost Alex combien le peuple de Berne — nobles, patriciens, bourgeois, marchands — s'intéressait à lui et l'aimait.

« Le récit d'Alex, dit l'historien Daguet, s'arrête malheureusement au jour de sa délivrance. Nous sommes ainsi privés d'intéressants détails sur ses destinées et celles de sa compagne fidèle. Mais l'étude des *Manuaux* ou protocoles du Conseil à cette époque permet de suppléer jusqu'à certain point au silence du narrateur. »

En automne 1584 déjà, alors qu'il était à Berne, Jost Alex avait sans doute essayé de persuader sa femme de venir le rejoindre, puisque celle-ci, accompagnée de sa mère Elisabeth de Pra-romand, se présenta devant Messieurs, le 31 octobre, pour leur demander ce qu'elle devait faire, étant donné qu'elle entendait rester catholique. Messieurs lui répondirent qu'en ce cas elle n'avait pas à suivre son mari ; ils lui permirent de demeurer à Fribourg, de jouir de sa propre fortune et de la moitié — puisque le mari doit subvenir à l'entretien de sa femme — de celle, indivise ou non, de Jost Alex ; on lui donna de plus un curateur dans la personne de Rodolphe Progin, son beau-frère.² — Trois semaines plus tard, le 21 novembre, Jost envoyait à Progin une lettre d'insultes, dans laquelle il accusait celui-ci de garder sa femme à Fribourg ; en même temps, il montrait Progin sous les plus noires couleurs à MM. de Berne, qui prirent fait et cause pour leur combourgeois.³

Au printemps suivant, Alex, revenant à la charge, est « en instance auprès des Conseils pour avoir auprès de lui, à Berne, sa femme bien-aimée, qu'aucun droit, disait-il, ne vous autorise à retenir au mépris des liens les plus sacrés et de la foi jurée ».

¹ Daguet, op. cit., p. XVII.

² AC, Rathserkanntnussbuch, n° 18, fol. 289—290.

³ AC, Id. n° 19, fol. 167 verso.

« Jost Alex insistait aussi pour obtenir le partage de ses propres biens, que retenaient ses frères, et la remise du bien de sa femme contestée par son beau-frère Gaspard de Praroman... Le 6 mai Alex obtint l'autorisation de se rendre à Fribourg pour y régler ses affaires. Mais ses parents et l'autorité s'entendaient pour entraver la remise des biens et la réunion des deux époux... En même temps, des propos offensants tenus au sujet d'Alex par les ressortissants des deux villes, irritaient les esprits et rendirent la querelle tellement sérieuse que Fribourg et Berne armèrent chacune de leur côté et que Soleure dut interposer sa médiation. »¹ Une députation de Soleure, composée de Stephan Schwaller, avoyer, et de Wilhelm Tugginer, chevalier et membre du Conseil, se rendit à Fribourg le 19 mars 1585.² Quelque temps après, le 16 avril, une conférence secrète des sept cantons catholiques se réunissait à Lucerne, à la demande de Fribourg, qui y envoya Pancratz Wild comme délégué.³ « Une nouvelle députation bernoise, composée de l'avoyer de Mullinen et d'autres magistrats, se rendit à Fribourg et parvint à apaiser l'orage. Un accomodement eut lieu », et le 26 septembre 1585, alors que Hans Anthoni Tillier et Abraham Grafenried étaient à Fribourg pour régler les comptes des balliages communs, on profita de leur présence pour arranger la chose : Jost retira les mots désobligeants dits à son beau-frère Progin, et l'on décida de vivre en parfaite harmonie, comme s'il ne s'était rien passé.⁴

« Sans le dire d'une manière positive, ajoute Daguet, les actes officiels sembleraient indiquer que Jost Alex eut la satisfaction de recouvrer, avec une partie de ses biens, la possession de sa compagne fidèle. »⁵ Ce qu'il y a de certain, en tout cas, c'est que le 13 août 1585 déjà, les quatre frères procédaient au partage des biens hérités de leur père :⁶ les parts échues à Jost et à Simon étaient réunies lors de cette première division, aussi un second contrat fut-il conclu entre ceux-ci, contrat par lequel Jost rece-

¹ Daguet, op. cit., p. XVII.

² *Eidgenössische Abschiede*, Bd. 4, Abt. 2, p. 858.

³ Id., ibid., p. 862.

⁴ AC, Rathserkannntnussbuch n° 19, fol. 167 verso.

⁵ Daguet, op. cit., p. XVIII.

⁶ AC, Registre notarial n° 218, fol. 439.

vait une maison à Vevey, au bourg de la Ville, des vignes — celles achetées en 1558 par Anthoni Alex — en Paluz, en Vou-vry, en Ruerets, en Merieu, en Planchamp, en Chantamerloz, es Terreaux, en Montdesoubz Jogni, en la Pierre au Mont (1^{er} mai 1586).¹ — Ce qu'il y'a de certain également, c'est que Barbli de Praroman avait rejoint son mari — alors à Morat — avant le 17 novembre 1591. A cette date-là, en effet, fut passé un acte entre l'avoyer et le Conseil de Berne d'une part, et Jost Alex « comme charge et pouvoir ayant de Noble Barbel de Praroman ma tres chere femme » d'autre part, au sujet d'une permutation de censes en faveur de LL. EE. de Berne, concernant certaines terres venant des Praroman, situées du côté de Villarepos.²

Petit à petit aussi, le bruit causé par l'affaire Alex s'éteignait, et l'on en venait sans doute à la juger d'une manière plus impartiale : dès le 12 mars 1585 — c'est-à-dire un mois et quelques jours seulement après le jugement et la condamnation à l'exil — des envoyés bernois, venant de Fribourg, faisaient savoir à LL. EE. de Berne que Fribourg était décidé à pardonner, si on libérait son combourgeois, noble Cristofell de Diesbach, qui avait insulté Jost Alex et les réformés ; Berne ayant accédé au désir de Fribourg, et ayant envoyé une lettre de pardon à Diesbach, il est probable que Jost eut de nouveau toute liberté de revenir à Fribourg. — S'il profita de cette permission pour régler ses affaires — une des conditions mises en effet, le 4 septembre 1584, par le Petit Conseil bernois, à l'octroi d'un permis de séjour à Berne, était qu'il fît son possible pour sortir de Fribourg sa fortune personnelle³ — tout était changé dans sa vie : il était devenu plus Bernois que Fribourgeois : trois jours après avoir été reçu bourgeois « hinder-sässig » à Berne,⁴ il fut reconnu comme notaire officiel,⁵ charge dont il se contenta d'ailleurs, selon toutes probabilités, de porter le titre — et à peine. Un mois après, le 8 février 1585, le Petit Conseil de Berne lui permet, sans pour cela que ses droits

¹ AC, Reg. not. n° 218, fol. 449 verso sqq.

² AC. Archives de la famille Praroman, liasse 1590—1600 ; titre en parchemin.

³ Arch. Berne, Ratsmanual n° 408, 161 (1584, 4 septembre).

⁴ Arch. Berne, Id., n° 409, 4 (1585, 4 janvier).

⁵ Arch. Berne, Id., n° 409, 13 (1585, 7 janvier).

à la bourgeoisie de Berne aient à en souffrir, d'habiter quelque temps Morat, où on le trouve en 1586 encore :¹ il y possédait, entre autres biens, une maison, de même qu'à Berne.

Ce fut à Morat que lui arriva une seconde aventure qui, bien que moins importante que la première, n'en eut pas moins certaines conséquences. Sa femme, Barbli de Praroman, était morte peut-être en 1596 ou tout au moins au commencement de 1597 ; elle avait testé en faveur de son frère Gaspard et de sa sœur : aussi, le 3 mars 1597, voyons-nous l'avoyer Louis d'Affry au nom de sa femme Ursule de Praroman, réclamer une maison à Fribourg, près du banc des poissons, donnée par Jost à sa femme, et qui, par conséquent, devait revenir aux héritiers de Barbli.² — Sans doute le Petit Conseil de Fribourg donna-t-il raison à Louis d'Affry contre Jost Alex, car celui-ci, lorsqu'il reçut, à Morat, des mains de l'huissier Peter Schmid la lettre de Messeigneurs par laquelle on lui communiquait la décision du Conseil, il la jeta à terre, de colère. Aussitôt rentré à Fribourg, l'huissier n'eut rien de plus pressé que de raconter la chose à LL. EE., qui s'estimant insultées par un procédé pareil, condamnèrent Jost au bannissement et à 300 livres d'amende.³ — Jost Alex qui, entre temps, avait épousé le 23 mai 1597, Barbara Wyss,⁴ veuve probablement de Georg von Weingarten, envoya son beau-frère, Jörg von Wyngart, à Fribourg, afin de plaider en sa faveur : le Petit Conseil de Fribourg le reçut le 10 septembre et consentit finalement à rouvrir les frontières à Jost Alex,⁵ tout en maintenant cependant l'amende. — Ses dernières années se passèrent dans la tranquillité : il fit partie du Conseil des Deux Cents à Berne de 1604 à 1618⁶ et, si l'on se base sur son testament,⁷ il faudrait en conclure que vers la fin de sa vie il vivait en fort bons termes avec toute sa

¹ Arch. Berne, Id., n° 409, 95.

² AC, Rathserkanntnussbuch, n° 23, fol. 243.

³ AC, Manual n° 149 ; 10 septembre ; Cf. Arch. Berne, Freib. Abschiede, E, 298 b. (1605, 27 août).

⁴ Arch. Berne, Eherodel 1582—1601, fol. 59.

⁵ AC, Rathserkanntnussbuch, n° 23, fol. 367.

⁶ Détail communiqué par les Archives d'Etat à Berne, en même temps que d'autres renseignements intéressants ; cf. Leu, *Lexicon*, A, p. 127.

⁷ Arch. Berne, Testamentbuch n° 10, 1—11. Ce testament, dont il n'est pas possible d'indiquer la date exacte, a dû être fait entre 1611 et 1620.

parenté, tant de Fribourg que de Berne, sauf Simon Alex. C'est alors sans doute qu'il écrivit le récit de son passage au protestantisme, et aussi un commentaire sur les psaumes de David.¹

Jost Alex, veuf de sa seconde femme, et sans enfant, mourut vraisemblablement entre 1618 et 1620 : à cette dernière date, en effet, son principal héritier, le capitaine Meyer, de Fribourg, refusa de payer les 300 écus, montant de l'amende dont Jost avait été frappé en 1597.² Il semble bien que 1618 fut l'année de sa mort : on peut supposer qu'il fit partie du Grand Conseil bernois jusqu'à son décès ; ce qui corrobore cette manière de voir, c'est qu'en 1618 déjà le capitaine Antoni Meyer — héritier de Jost, ainsi qu'on l'a fait remarquer — recevait les derniers versements de la somme de 1024 écus dus par l'Etat de Fribourg à Alex, à cause de la seigneurie d'Attalens sur laquelle Jost Alex avait des droits :³ sans doute avait-il prêté une certaine somme au dernier seigneur, de Challant.⁴

3^o Simon Alex épousa Elisabeth Känel, fille de Peter Känel, bailli de Morat, et Elisabeth Zimmermann : le contrat de mariage, daté du 6 novembre 1575, indique qu'Anthoine Alex donna à son fils Simon, de même qu'à ses autres fils, la somme de 1000 livres, et la fiancée recevait de son père 1000 livres également, ainsi qu'un domaine à Grandfey et une étable au Petit-Paradis.⁵ — Il entra au Conseil des Deux-Cents dès 1579, en même temps qu'il était nommé percepteur de l'ohmgeld pour le quartier du Bourg. Deux ans après, en 1581, il est appelé à la charge de Salzmeister, charge qu'il conserva cinq ans : il avait demandé comme caution son frère Jost. Le 17 février de la même année, il figure comme témoin dans un acte par lequel Jacob Seydo, bour-

¹ Dans son testament, il laisse une certaine somme pour l'impression de cet ouvrage, qui semble d'ailleurs n'avoir jamais été publié.

² AC, Manual, 1620, 22 janvier.

³ Girard, *Nobiliaire militaire suisse*, t. I, p. 287.

⁴ Pour l'histoire de Jost Alex — spécialement en ce qui concerne son changement de religion — Cf. encore : Daguét, *Illustrations fribourgeoises*, p. 47 ; Arch. Berne, *Chronique Haller-Müsslin* et *Chronique de M. Stettler* (Handschrift n° H, 143). Cf. également, aux Archives cantonales de Fribourg, le dossier du procès (AC, Geistliche Sachen, n° 323).

⁵ AC, Registre not. n° 212, fol. 301 verso.

geois de Fribourg, reconnaît devoir au prieuré de Saint-Jean, la somme de 1000 florins.¹

Le 9 avril 1586, il reconnaît la bourgeoisie de son père, et il la place sur sa maison près de l'Hôtel de Ville, entre celle des hoirs de M. Morel et celle de Hans Leiner, sellier.² Quelques jours après, le 1^{er} mai, il partage les biens d'Anthoni Alex avec son frère Jost : il recevait pour sa part tous les droits seigneuriaux, acquis tant des Mayor que de la Grande Confrérie, sur Orsonnens, Fuyens, Massonnens, Vilargiroud, Villarsiviriaux, Villarlod, Rueyres, Villarsel, Estavayer le Gibloux, Chavannes, Vuisternens-en-Ogoz, Pont, Farvagny-le-Petit et le Grand, Veychastel et Rossens, ainsi que la montagne du Motélon,³ le bois de Boleyres rière Vuisternens et le praz d'Urty près de Morlon. — Le 29 octobre 1588, on lui permet d'avoir un huissier pour retirer ses droits dans sa seigneurie, mais il dut prêter serment de fidélité à Fribourg.⁴ Le 11 septembre 1589, on lui accorde la permission de tenir la justice à Villargiroud au lieu d'Orsonnens, comme cela se faisait auparavant.⁵

Un certain nombre de ses sujets semblent n'avoir eu qu'un médiocre plaisir à se voir gouvernés par les Alex, et l'exercice du pouvoir, pour ceux-ci, n'allait pas sans certaines difficultés. Dès 1578, les procès succèdent aux procès, pour des impôts que les gens d'Orsonnens ne veulent pas acquitter, pour des dîmes qu'ils prétendent ne pas être dues, pour des pièces de terre qui sont, disent-ils, soustraites à la juridiction des seigneurs d'Alex : l'un de ces procès, entre autres, intenté en 1578 par le greffier Antoine Alex contre François Chassot, durait encore vers 1620.⁶ Tout cela cependant ne découragea pas Simon Alex : à plusieurs reprises, on le voit augmenter son domaine ; c'est ainsi que le 25 mai 1589, il achète de Pierre et Anthoine Curtyer et de Jehan

¹ Seitz, *Die Johanniter-Priester-Komturei Freiburg in Ü.*, p. 207.

² AC, Livre des Bourgeois, fol. 144 verso.

³ AC, Reg. not. n° 218, fol. 449 verso sqq.

⁴ *Etrennes fribourgeoises* 1896, p. 55 ; Kuenlin, *Dictionnaire géographique et historique*, p. 222 ; cf. *Mémorial de Fribourg*, t. I (1859), p. 15,

⁵ Kuenlin, op. cit., p. 412. Villargiroud.

⁶ Pour ce procès, cf. AC, Manaux 1580—1620 ; Pont, acte n° 247 ; AC, Arch. Odet, liasse XVI^e s., un rouleau.

Magnyn un pré à Vuisternens, pour 250 livres;¹ le 23 juillet de la même année, de Hansman Magnin et Blaise Michiel, une terre à Villarsel;² le 1^{er} juin 1597, de Francoisaz Fillot, quelques poses en Roschex, en Lespinaz — alias au Champliod — et es Planches, pour 2200 florins petit poids, monnaie de Savoie.³ En 1606 enfin, il acheta de noble Christophel Reif, pour le prix de 800 écus, la seigneurie de Villarsel.⁴ — En mai 1617 il chargea deux notaires romontois, Jaques Moenat et Claude-Arthur de Beauvoir, de dresser les reconnaissances de tous ses biens dans la contrée du Gibloux.⁵

De 1589 à 1594, Simon Alex remplit les fonctions de bailli de Romont; de 1596 à 1599, il fut « Kirchmeyer », c'est-à-dire maître de la Fabrique de Saint-Nicolas. En 1598, il entra au conseil des Soixante, et à la Saint-Jean 1600, enfin, au Petit Conseil. De plus, il fut bourguemestre de la ville de 1603 à 1606.

Le 30 octobre 1620, il lègue à l'Hôpital 200 livres pfennig, plus 300 livres; capital dont les intérêts seront distribués chaque année, le 1^{er} janvier, par l'hôpitalier, aux « dormiaux » (dortoirs), pour qu'ils puissent se réjouir et s'acheter quelque chose.⁶

Simon Alex mourut sans postérité, en mars ou avril 1621.

(A suivre).

¹ AC, Archives de la famille d'Odet, liasse 1500—1600, n° 9.

² AC, Id., n° 12.

³ AC, Id., n° 10.

⁴ AC, Pont n° 33.

⁵ Ce sont les grosses de Farvagny nos 47 et 48 (Arch. cant.).

⁶ Raemy, *Notice historique et statistique du grand Hôpital des Bourgeois*, p. 47; Arch. hôp., II, 306.